

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le Maire Bernard Cayen et tenue le mardi 5 avril 2016, à 20h, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175, route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Bernard Cayen, maire
- Monsieur Hugo Morin, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Diane Marenger, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Madame Madeleine Aumond, conseillère siège no.6

EST AUSSI PRÉSENT :

- Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier en tant que secrétaire d'assemblée.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

- Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe
- Monsieur Miche Paul, chef sécurité incendie
- Madame Karine Alie Gagnon, inspectrice municipale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sous la présidence de Monsieur Bernard Cayen, la séance est ouverte à 20h00.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers 2015, tel que requis par l'article 176.1 du Code municipal du Québec. Mme Marie-Claude Grondin, CPA, CA, représentante de la firme Langevin Grondin CPA INC. auditeurs indépendants de la municipalité, présente les états financiers 2015.

La municipalité a eu des revenus de 2 278 904\$ et des dépenses de fonctionnement de 2 212 894\$ incluant des amortissements de 244 954\$ et un coût des propriétés vendues de 14 064\$. Il y a eu des remboursements de dette à long terme pour un montant de 145 679\$, des affectations aux projets d'investissement pour 9 848\$, une affectation de 14 149\$ du surplus non affecté. Une affectation de 74 700\$ du surplus affecté et d'une affectation de 55 019\$ dans le fonds local d'entretien des chemins pour un surplus d'exercice de 203 331\$.

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9188

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier assure le suivi de la période de questions du 1^{er} mars.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9189

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'APPROUVER le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} mars 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9190

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 6 avril 2016 totalise 267 735.83\$ et se détaille comme suit :

| | |
|---|--------------|
| Comptes à payer : | 39 191.50\$ |
| Comptes payés : | 197 482.68\$ |
| Salaires : | 31 061.65\$ |
| Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires | |
| - employés : | 755.06\$ |
| - élus : | 106.48\$ |
| Chèque ou prélèvement annulé : | aucun |

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9191

SUBVENTIONS DEMANDÉES – ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes:

| | |
|---|-------|
| - Cité étudiante HG – bourse des finissants | 400\$ |
| - C.S.H.B.O. – bourse établissement des adultes | 200\$ |
| - Centraide | 500\$ |
| - Club Optimiste de Maniwaki – Fondation le Terrier | 900\$ |
| - Fondation des pompiers morts en service | 100\$ |

Chef pompier de Maniwaki, M. Patrick Lemieux

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9192

CHANGEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les frais mensuels payés par la municipalité pour le système téléphonique actuel;

CONSIDÉRANT l'économie réalisable en changeant le système téléphonique actuel pour la téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG et plusieurs autres municipalités ont fait ce changement technologique et qu'ils ont réalisées d'importantes économies;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a fait une analyse de l'offre de service de Réseau Picanoc.net et que le changement s'avère très avantageux pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

DE CHANGER le système téléphonique actuel pour la téléphonie IP.

DE FINANCER l'installation du système téléphonique IP à même les opérations courantes.

D'ACCEPTER l'offre présentée par Réseau Picanoc.net.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9193

REPLACEMENT DES CELLULAIRES DU CHEF INCENDIE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les cellulaires du chef du service de sécurité incendie et du directeur général sont terminés;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de munir le chef du service de sécurité incendie ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier d'outils de communication efficaces afin d'être joint en tout temps;

CONSIDÉRANT QU' il est, de plus, nécessaire de changer les appareils pour des appareils plus performants;

CONSIDÉRANT QUE les forfaits offerts par Bell Mobilité dans le cadre du service SAM de la Fédération québécoise des municipalités sont avantageux;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

D'AUTORISER le remplacement des cellulaires du chef du service de sécurité incendie et du directeur général.

DE SIGNER un contrat de location pour une période de 3 ans.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ce contrat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9194

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-02-CMD9156

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit emprunter par billet conformément au règlement d'emprunt no 483-HYG-2010 un montant de 155 500\$;

CONSIDÉRANT QUE la résolution pour le refinancement de cet emprunt faite en février 2016 comporte des erreurs;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de modifier la résolution no 2016-02-CMD9156 et que le MAMOT propose une résolution type pour le refinancement du règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

D'ABROGER la résolution no 2016-02-CMD9156 et de refaire cette résolution en mai, tel que requis par le MAMOT.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9195
REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location du photocopieur utilisé par la municipalité est à terme et qu'il est nécessaire de remplacer cet équipement;

CONSIDÉRANT QU' une recherche de prix a été faite auprès de 2 fournisseurs pour ce type d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a étudié les 2 propositions reçues pour le remplacement du photocopieur;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier recommande au conseil l'offre de contrat de DCI Service d'Imagerie;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

D'OCTROYER le contrat de location du photocopieur pour une période de 3 ans à DCI Services d'Imagerie.

D'AUTORISER M. Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de location avec DCI Service d'Imagerie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9196
EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers sont de moins en moins disponibles pour le service de sécurité incendie de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'avoir un minimum de pompiers sur les lieux d'un incendie;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire l'embauche de nouveaux pompiers afin de maintenir une vingtaine de pompiers actifs au sein de la brigade du service de sécurité incendie de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

D'EMBAUCHER deux pompiers, soit M. Terry Larouche et M. Yan Lafrenière, afin de maintenir le service de sécurité incendie à un niveau optimal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9197

MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE

CONSIDÉRANT QUE des installations de prises d'eau sèches sont présentes sur le territoire et qu'il est obligatoire d'aménager de nouvelles installations pour répondre aux normes du schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot no 4 558 694 est d'accord à signer une servitude de passage pour l'installation d'une borne sèche sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Délage a fait la demande aux ministères concernés pour l'obtention d'autorisations visant à procéder à l'aménagement de l'installation de prises d'eau sèches;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'obtenir une servitude de passage pour accéder à ce site qui appartient à un citoyen;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche nécessite de mandater un notaire et des signataires pour cette servitude;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

DE MANDATER Me Sylvain Hubert, notaire pour établir l'acte de servitude pour la prise d'eau sèche sur le lot no 4 558 694.

DE PAYER les frais inhérents à cette transaction.

DE MANDATER M. Bernard Cayen, maire et M. Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, pour la signature de l'acte de servitude pour la prise d'eau sèche sur le lot no 4 558 694.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

TRANSPORT ET VOIRIE

8.1 Denholm – appui à la municipalité pour la prise en charge du chemin Paugan
Ce point a été retiré, la municipalité n'ayant pas demandé notre appui.

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9198

RECOMMANDATION DU COMITÉ D'HYGIÈNE DU MILIEU POUR LA CRÉATION D'UN CONCOURS POUR LA PROTECTION DES BANDES RIVERAINES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire s'engager pour la protection de ses lacs et plans d'eau et que pour se faire il est nécessaire de promouvoir et de sensibiliser les citoyens et villégiateurs à la végétalisation des bandes riveraines;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'hygiène du milieu recommande la création d'un concours pour récompenser les efforts des citoyens qui respectent les normes environnementales ou qui désirent bonifier les aménagements déjà en place;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de former un jury, composé de deux conseillers et d'un citoyen, afin d'évaluer les travaux et d'attribuer les prix;

CONSIDÉRANT QUE des prix en argent seront remis aux gagnants du concours « Végétalise ta rive !!! », soit des montants de 150\$, 100\$ et 50\$;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

DE CRÉER le concours « Végétalise ta rive !!! », de nommer un jury et de remettre les prix aux gagnants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

gSANTÉ ET BIEN-ÊTRE

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9199

CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale, qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

CONSIDÉRANT QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

- s'accepter
- ressentir
- se ressourcer
- découvrir
- agir
- créer des liens
- choisir

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

DE PROCLAMER par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Déléage et inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9200

DEMANDE D'APPUI POUR LA PRÉSENTATION D'UN DOSSIER À LA CPTAQ – MATRICULE 5842-00-0369

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole est classé dans trois catégories distinctes, soit, 3-5-D 5-5W, 7-TP et 4-6MF 5-4W;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés ont bénéficié d'une autorisation pour l'utilisation à des fins autre qu'agricole émise par la CPTAQ, sous la décision numéro 372146 et qu'un usage agricole y est tout de même effectué;

CONSIDÉRANT QUE les lots avoisinants sont présentement utilisés à des fins agricoles;

- CONSIDÉRANT QUE** cette aliénation ne contrevient aucunement aux normes en vigueur plus précisément en matière d'environnement;
- CONSIDÉRANT QUE** Madame Nathalie Gagnon a érigé sa résidence et ses bâtiments agricoles à cet endroit et qu'il est impossible de déplacer ces immeubles vers un emplacement qui permet les animaux de ferme;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a présentement des parcelles en culture sur les lots adjacents;
- CONSIDÉRANT QUE** les lots concernés par la demande sont en majeure partie des parcelles en culture, qu'il y a des bâtiments agricoles en place et des animaux de ferme;
- CONSIDÉRANT QUE** cette aliénation permet d'augmenter la superficie de terres utilisées à des fins agricoles;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire soutenir les projets de développement des producteurs agricoles de son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite appuyer et promouvoir la production agricole sur le territoire prévu à ces fins;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :
- D'APPUYER** la présentation du dossier du propriétaire du matricule 5842-00-0369 à la CPTAQ.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 2016-04-CMD9201

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Madeleine Aumond de lever la présente séance ordinaire à 21h20.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2016-04-CMD9190, 9191, 9192, 9193, 9195, 9196, 9197, 9198.

Je, Bernard Cayen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Cayen
Maire

Henri-Claude Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier